

LACAVE INFORMATION

**Février
2020**

Élections Municipales

Le premier tour des élections municipales se déroulera le dimanche 15 mars 2020.

Comme pour toute élection, mais particulièrement celle-ci qui concerne directement notre commune, notre devoir de citoyen est de voter.

Si vous ne pouvez être présent le jour du vote, vous pouvez demander l'établissement d'une procuration auprès des services de gendarmerie ou de police. La demande peut être faite dès maintenant, une démarche trop tardive risque de compromettre le retour de la procuration en mairie dans les délais et sa prise en compte le jour du scrutin.

Broyage de branchage

C'est la période de taille des arbres et des arbustes. Afin de vous débarrasser des branchages (de 3 à 15 cm maximum) et de les valoriser, la commune vous propose une journée de broyage gratuit.

Vous devrez prendre contact avec la mairie, avant le 27 février. Il vous sera indiqué où et quand les déposer.

Le 28 février les branchages seront broyés. Le broyat sera mis à votre disposition, vous pourrez l'utiliser en paillis ou le transformer en compost.

Cette opération est possible grâce à la communauté de communes Couserans-Pyrénées et son service déchet, le SICTOM, qui met à disposition le matériel nécessaire et un agent qui sera secondé pendant l'opération par notre employé communal.

Projet ENergie Renouvelable Coopératif et Citoyen

Le 27 septembre 2019, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a animé, en mairie de Lacave, une réunion publique pour présenter le projet d'ENergie Renouvelable Coopératif et Citoyen dont l'objectif est de favoriser le photovoltaïque en toiture. Vous avez été nombreux à cette présentation.

Le projet se poursuit et la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif destinée à prendre en charge l'installation de grappes photovoltaïque, tant pour les collectivités que pour les particuliers, est en cours.

Une tournée terrain sera prochainement programmée sur Lacave, elle permettra de consolider les analyses techniques et économiques des toitures pressenties. Ce pourra être aussi l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes intéressées.

LACAVE INFORMATION

Si c'est votre cas, ou si vous êtes simplement curieux, vous pouvez prendre contact avec la mairie ou le PNR pour vous informer et si vous le désirez, participer.

Collecte des objets encombrants

Une collecte « en porte à porte » des « monstres », c'est-à-dire des déchets dits encombrants qui ne rentrent pas dans un véhicule standard, sièges rabattus, est organisée par le service déchet de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées (SICTOM) en partenariat avec l'ISCRA.

Attention, les petits appareils ou le petit mobilier type hifi, fer à repasser, chaise, etc ne seront pas collectés, ainsi que les matériaux de construction, les ordures ménagères, les déchets dangereux ou toxiques, les bouteilles de gaz, les pneus, les moteurs, les cuves de chauffage, les déchets insalubres.

Ce service est très coûteux et est assuré pour les personnes dans l'impossibilité d'amener leurs encombrants en déchèterie.

Cette collecte est limitée à 2m³ par foyer et par jour de collecte, donc inutile de contacter ce service pour vider un grenier ou pour se débarrasser de matériel à la suite d'un déménagement.

Le matériel à enlever doit être déposé la veille du jour de collecte à l'extérieur de l'habitation, éventuellement, à l'abri de la pluie, accessible au personnel et sans danger par rapport à la circulation ou à la présence de chiens.

La collecte est effectuée que si et seulement si vous êtes inscrits. L'inscription auprès de votre mairie, ainsi que la liste des encombrants à collecter est obligatoire !

Aucun dépôt ne doit être fait sans déclaration préalable en mairie. Vous devez informer la Mairie, **avant le jeudi précédent la collecte.**

Prochaines collectes : 10 mars – 5 mai – 8 septembre – 3 novembre.

Déchèteries les plus proches :

Mercenac du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 : 06.26.83.82.22

Saint-Girons du lundi au samedi de 8h au 18h : 05.61.66.69.66

Note importante : il est strictement interdit de déposer quelque objet que ce soit à proximité des bornes de tri sélectif.

Permanences mairie

La mairie sera fermée le lundi 17 février 2020.